

Plan de report des contenus indicatifs

Riddes - Plaine

Approuvé par le Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Approuvé par l'Assemblée primaire

Présidente.e

Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

[illegible]

Légende

Contenu contrainignant

Zone à bâtir

Zone à bâtir (voir p. 10)

Contenu indicatif

Non applicable aux tiers d'aménagement

Zones de danger hydrologique

Approuvées les 16.03.2017

Danger élevé

Danger moyen

Danger faible

Danger résiduel

Zones d'ordonnance de Rhodé

Adoptées en 2011 (voir p. 10)

Danger élevé

Danger moyen

Danger faible

Danger résiduel

Emprise PAR3

Zones de danger géologique

Approuvées les 14.08.2013

Danger élevé

Danger moyen

Danger faible

Danger résiduel

Zones de protection des sols

Zone S1, approuvée

Zone S2, approuvée

Zone S3, approuvée

Zone S1, prévalence

Zone S2, prévalence

Zone S3, prévalence

Secteur de protection A0

Secteur A0 de protection

Secteurs archéologiques

Patrimoine archéologique

Patrimoine bâti

Espace réservé aux eaux

Approuvée les 19.06.2018 et

ERE

Cours d'eau

Cours d'eau, plans

Ruis à ciel ouvert

Eau canalisée ou

Voies de communication

Tracé historique

Autres

- Bâtiments existants
- Bâtiments protégés (degrés 2 & 4)
- Lignes à haute tension
- Voie ferrée
- Liaison câblée RSI
- Projet de liaison câblée
- Projet de raccorder Tzoumaz
- Ligne communale

